



Conseil Municipal du 21 mai 2026 à 20h30

Liste des délibérations

Numéro	Objet	Vote
01-21/05/2026	Éveil musical en milieu scolaire 2026/2027	Approuvée
02-21/05/2026	Tarifs et règlement cantine 2026/2027	Approuvée
03-21/05/2026	Commission communale d'action sociale	Approuvée
04-21/05/2026	Contrat d'entretien de l'éclairage public	Approuvée
05-21/05/2026	Vente de parcelles Lotissement La Croix aux Filles	Approuvée
06-21/05/2026	Bail du bar restaurant La Forge	Approuvée
07-21/05/2026	Vente de la Licence IV	Approuvée
08-21/05/2026	Avenant n°1 au marché "réhabilitation d'un restaurant et de logements" - lot n°07	Approuvée
09-21/05/2026	Avenant n°1 au marché "réhabilitation d'un restaurant et de logements" - lot n°13	Approuvée
10-21/05/2026	Travaux d'emplois partiels	Approuvée

Liste publiée sur le site internet le 26/05/2026 et affichée en mairie le 26/05/2026

Le Maire, Edward BURON



COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du 21 mai 2026

Le Conseil Municipal,

- **Décide** de reconduire l'éveil musical en milieu scolaire à raison de 10 heures pour l'école du Pré Vert et de 10 heures pour l'école Saint Hilaire au titre de l'année 2026/2027. Le coût horaire facturé par l'Agglomération du Bocage Bressuirais est de 60€ par heure.
- **Vote** les nouveaux tarifs cantine pour l'année 2026/2027 comme suit :

• Enfant régulier résidant et/ou payant un impôt sur la commune	3,97 €
• Enfant occasionnel résidant et/ou payant un impôt sur la commune	5,30 €
• Adulte résidant et/ou payant un impôt sur la commune	7,83 €
• Enfant régulier non résidant et/ou ne payant pas d'impôt sur la commune	4,97 €
• Enfant occasionnel non résidant et/ou ne payant pas d'impôt sur la commune	6,30 €
• Adulte non résidant et/ou ne payant pas d'impôt sur la commune	8,83 €

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, les enfants confiés au personnel entre 12h00 et 13h20 ne pourront être repris ou ramenés par les parents. Ces horaires seront modifiés si 2 services sont mis en place à la rentrée de septembre 2026.

Toute modification d'inscription devra se faire par mail dans les délais mentionnés dans le règlement.

Les inscriptions pour l'année 2026/2027 devront être retournées à la mairie avant le 26 juillet.

- **Nomme** Mme Sandra GUILLOTEAU, M. Jean-Pierre BRIFFE, Mme Fabienne FOURNIER, Mme Marie-Thérèse PENINON, Mme Emmanuelle BILLY, M. Bastien BICHON, M. Gérard NOIRAUD et Mme Hélène BOUCHAUD membres de la Commission d'Action Sociale. Cette commission remplace le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) qui a été dissout par délibération du 10 octobre 2024.
- **Accepte** le devis proposé par SEOLIS pour l'entretien de l'éclairage public pour 4 ans, à savoir :
 - Le 2^{ème} scénario pour 3 156 € HT pour 4 ans payable la 4^{ème} année du contrat et qui comprend une visite périodique avec contrôle des installations et compte-rendu après intervention.
 - Le forfait IRIS Dépannage pour 500 € HT par an comprenant une astreinte 24h/24h 7J/7J et la mise à disposition de Lum'IRIS (logiciel de gestion et de maintenance).
- **Décide** la mise en place de différents moyens afin de lutter contre le dépôt sauvage de déchets au niveau des points propres de la commune.
- **Autorise** M. le Maire à faire une contre-proposition à BATINÉO pour la vente de parcelles dans le lotissement La Croix aux Filles.
- **Décide** de commercialiser les parcelles du lotissement La Croix aux Filles 2. Le prix de vente sera fixé au cours d'une prochaine réunion.
- **Autorise** M. le Maire à signer le bail du bar restaurant La Forge ainsi que l'acte de vente de la licence IV.
- **Accepte** l'avenant n°1 en plus-value au lot n°07 (cloisons sèches, plafond, isolation) du marché de réhabilitation du restaurant et de logement.
- **Accepte** l'avenant n°1 au lot n°13 (électricité, photovoltaïque) du marché de réhabilitation du restaurant et de logement.
- **Accepte** le devis de COLAS Airvault pour les travaux d'emplois partiels (PATA) pour un montant de 980 € HT la tonne.

FAYE L'ABBESSE, le 22 mai 2026
Le Maire, Edward BURON